Sécurité
Manipulation des bouteilles à gaz

1. **Protéger les bouteilles à gaz des échauffements excessifs, des détériorations mécaniques et de toute substance corrosive.**

2. **Ne jamais raccorder ou entreposer les bouteilles à gaz dans des zones offrant un risque élevé d'incendie.**

3. **Placer les bouteilles à gaz uniquement dans des endroits facilement accessibles.**

4. **Entreposer les bouteilles à gaz pleines séparément des vides. Grouper les bouteilles selon la nature des gaz.**

5. **Visser le capuchon de protection du robinet avant d'entreposer ou de transporter les bouteilles à gaz.**

6. **Assurer les bouteilles à gaz contre les chutes ou le roulement.**

7. **En cas de fuite de gaz ou d'incendie: fermer immédiatement le robinet des bouteilles. Refroidir intensément à l'eau les bouteilles échauffées, celles d'acétylène pendant plusieurs heures avec leur robinet fermé.**

8. **Dans les ateliers et les laboratoires, entreposer uniquement le nombre de bouteilles nécessaires à l'exploitation continue de l'installation.**

9. **Ouvrir lentement, à deux mains et sans à-coups, le robinet des bouteilles à gaz.**

10. **Ne jamais huiler ni graisser la robinetterie.**

11. **Fermer le robinet des bouteilles lors de la mise hors service de l'installation ou lorsqu'elles sont vides.**

12. **Laisser en permanence une clé appropriée sur le robinet sans volant des bouteilles d'acétylène raccordées.**

Annule et remplace l'affiche ASS 290.1

Ausgabe 7/1997

SCHWEIZERISCHER VEREIN FÜR SCHWEISSTECHNIK
ASSOCIATION SUISSE POUR LA TECHNIQUE DU SOUDAGE
ASSOCIAZIONE SVIZZERA PER LA TECNICA DELLA SALDATURA
St. Alban-Rheinweg 222, CH-4006 Basel, Tel. 061 317 84 84, Fax 061 317 84 80